RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Limoges

DELIBERATION CA – 2024-11-21 /06

Relative à l'adoption de la politique de sécurité du système d'information

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le Recueil des normes comptables des établissements publics ;
Vu l'Instruction Comptable Commune du 19 décembre 2023 ;
Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 21 novembre 2024 ;

Point de l'ordre du jour :

6- Adoption de la politique de sécurité du système d'information

Entendu l'exposé de Monsieur le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation et du Directeur Général ;
Vu les remarques des administrateurs consignées au procès-verbal du conseil d'administration du 21 novembre 2024 ;

Exposé des faits :

- La sécurité des systèmes d'information est devenue un enjeu majeur dans un contexte où les menaces numériques ne cessent d'évoluer et de se sophistiquer. Les activités et services développés par le Crous de Limoges, à l'ère de la transformation digitale, reposent plus que jamais sur des infrastructures informatiques robustes et des données protégées. C'est bien sur la base de ce constat que la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) revêt une importance stratégique capitale.

- L'objectif premier de cette politique est de garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos systèmes d'information.

- La mise en œuvre de la Politique de Sécurité des Systèmes de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) dépasse les champs d'action de la Direction du Numérique et implique tous les personnels de l'établissement, quel que soit leur positionnement hiérarchique. Chacun doit être conscient des risques, respecter les règles établies et adopter les bonnes pratiques au quotidien. Le respect de cette politique doit nous permettre de répondre aux exigences réglementaires en matière de protection des données et de limiter les risques que représentent dans un environnement de plus en plus hostile.

- Notre environnement numérique est complexe et en perpétuelle mutation. Il conviendra donc de mettre à jour régulièrement la PSSI de l'établissement afin de s'assurer de son adaptation aux nouvelles menaces et technologies. Il est essentiel que nous restions vigilants et proactifs dans cette démarche de sécurité.

Article 1 : Le Conseil d'Administration se prononce sur la politique de sécurité du système d'information

Nombre de membres participant à la délibération : 19
Abstentions : 0
Pour : 19
Contre : 0

Fait, à Limoges, le 21 novembre 2024

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur,
la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi